



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 186.1

---

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2022, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait le règlement suivant :

- *Règlement n° 186.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et de ses localités.*

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement précité pendant les heures d'ouverture de bureau, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

**DONNÉ À MATAGAMI, ce 19<sup>e</sup> jour de juillet 2022.**

**Aline Bougie**  
Assistante-greffière



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, assistante-greffière, résidente à Matagami, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé relatif au règlement *Règlement n° 186.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et de ses localités* en l'insérant dans « Le Citoyen », édition du 26 juillet 2022.

Je certifie également que ledit avis a été affiché au bureau principal du Gouvernement régional et aux bureaux des localités de Valcanton, Villebois et Radisson.

**En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour de juillet 2022.**

Signature Aline Bougué

Titre Assistante-greffière